

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(conformément à la réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH))**FRAGRANCE : BLACK DRESS****1 Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit : Black dress

Type de produit : Composition parfumée

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Composition servant à parfumer les cosmétiques, produits ménagers, produits d'ambiance fait-maison ou artisanaux

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom du fournisseur : Fragrancelastic – Sandrine Stroili

Adresse : 1 rue des Hêtres – 67120 Duttlenheim

Pays : France

Téléphone : 06 06 48 28 46

Site internet : [www.fragrancelastic.fr](http://www.fragrancelastic.fr)

E-mail : [info@fragrancelastic.fr](mailto:info@fragrancelastic.fr)

**1.4 Numéro téléphonique d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**2 Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon règlement (CE) n°1272/2008 – CLP

- Corrosion cutanée / irritation cutanée, catégorie 2
- Lésions / irritation oculaire, catégorie 2
- Sensibilisation de la peau, catégorie 1B
- Toxicité aquatique chronique, catégorie 2

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon règlement (CE) n°1272/2008 – CLP

Pictogrammes des risques :



Mention d'avertissement : ATTENTION

## Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseils de prudence :

## Prévention :

P261 Eviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation

P273 Éviter le rejet dans l'environnement

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

## Intervention :

P333 + P313 : En cas d'irritation / éruption cutanée, consultez un médecin

P391 : Recueillir le produit répandu

**2.3 Autres dangers**

/

**3 Composition/information sur les composants****3.1 Substances**

Ce produit est un mélange complexe d'ingrédients, qui contient entre autres la ou les substances suivantes :

Nom chimique	N° CAS	N°CE	Concentration (%)	Classification
Reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one	54464-57-2	915-730-3	10 – 12,5%	H315, H317 , H410
4-(2,6,6-trimethylcyclohexen-1-yl)but-3-en-2-one	79-77-6	201-224-3	7 - 10 %	H411
3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol	78-70-6	201-134-4	7 - 10 %	H315, H317 , H319
Tetrahydro-2-isobutyl-4-methylpyran-4-ol, mixed isomers (cis and trans)	63500-71-0	405-040-6	5 - 7 %	H319
Heliotropine	120-57-0	204-409-7	5 - 7 %	H317
Linalyl acetate	115-95-7	204-116-4	3 – 5 %	H315, H319
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	105-95-3	203-347-8	3 – 5 %	H411
(R)-p-mentha-1,8-diene	5989-27-5	227-813-5	3 – 5 %	H226, H304, H315, H317, H400, H410

2H-1-Benzopyran-2-one	91-64-5	202-086-7	1 – 3 %	H301, H311, H317, H331, H411
Vanilline	121-33-5	204-465-2	1 – 3 %	H319
Triméthylbenzènepropa nol	103694-68-4	403-140-4	1 – 3 %	H412
2,6-Diméthyl-7-octen-2- ol	18479-58-8	242-362-4	1 – 3 %	H315, H319
3,7-Diméthyl-6-octen-1- ol	106-22-9	203-375-0	1 – 3 %	H315, H317, H319
(E)-1-Méthoxy-4-(1- propényl)-benzène	4180-23-8	224-052-0	1 – 3 %	H317
Béta-pinènes	127-91-3	204-872-5	0,5 – 1 %	H226, H304, H315, H317, H400, H410
3,7-diméthyl-2,6- diène-1-ol	106-24-1	203-377-1	0,25 – 0,5 %	H315, H317, H318
Cyclamen Aldehyde	103-95-7	203-161-7	0,25 – 0,5 %	H315, H317, H411
Nerol	106-25-2	203-378-7	0,1 – 0,25 %	H315, H317, H318
Vetiveria zizanioides	8016-96-4	282-490-8	0,1 – 0,25 %	H315, H317, H319
2,6-di-tert-butyl-p- cresol	128-37-0	204-881-4	0,1 – 0,25 %	H400, H410
Acétylcedrene	32388-55-9	251-020-3	0,1 – 0,25 %	H317, H400, H410
3,7-Diméthyl-2,6- octadienal	5392-40-5	226-394-6	0,1 – 0,25 %	H315, H317, H319
Ethyl Acétate	141-78-6	205-500-4	11 ppm	H225, H319, H336
P-Cresol	106-44-5	203-398-6	900 ppb	H301, H311, H314
Cyclohexane	110-82-7	203-806-2	Inférieur à 1 ppb	H225, H304, H315, H336, H400, H410

### 3.2 Mélanges

Non applicable.

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation, sortir prendre l'air frais et rester au repos.

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés, bien se laver à l'eau et au savon et consulter un médecin si les symptômes persistent.

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Traitement : Aucun.

## **5 Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens appropriés : Eau, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyen non approprié : Aucun en particulier.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

## **6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Tenir à l'écart des égouts, du sol, des eaux de surface et des eaux souterraines.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### **6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

Laver à l'eau abondante.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Non applicable.

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas boire, manger ou fumer lors de la manipulation.

Appliquer les bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène avec une ventilation adéquate.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans un endroit frais, sec et ventilé, à l'écart de sources de chaleur et à l'abri de la lumière, dans son contenant d'origine correctement fermé.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Locaux correctement aérés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition:

- Beta-pinènes - CAS: 127-91-3 - ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: DSEN, A4 - Lung irr
- 2,6-di-tert-butyl-p-cresol - CAS: 128-37-0 - ACGIH - TWA(8h): 2 mg/m<sup>3</sup> - Notations: (IFV), A4 - URT irr
- 3,7-Diméthyl-2,6-octadienal - CAS: 5392-40-5 - ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - Notations: (IFV), Skin, DSEN, A4 - Body weight eff, URT irr, eye dam
- Ethyl Acetate - CAS: 141-78-6 - ACGIH - TWA(8h): 400 ppm - Notations: URT and eye irr UE - TWA(8h): 734 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - STEL: 1468 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm
- p-Cresol - CAS: 106-44-5 - UE - TWA(8h): 22 mg/m<sup>3</sup>, 5 ppm - ACGIH - TWA(8h): 20 mg/m<sup>3</sup> - Notations: (IFV), Skin, A4 - URT irr
- Cyclohexane - CAS: 110-82-7 - UE - TWA(8h): 700 mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm - ACGIH - TWA(8h): 100 ppm - Notations: CNS impair

Contrôle : utilisez une ventilation locale si besoin.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Protection des yeux : Lunettes de protection bien étanches, écran facial ou lunettes de sécurité avec protections latérales, etc. Ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Protection de la peau : Éviter le contact avec la peau. Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. Utiliser des gants résistants aux produits chimiques.

## **9 Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Apparence : Conforme

Odeur : Conforme

Couleur : Non déterminée

Viscosité : Liquide

Point de congélation : Non déterminé

Point d'ébullition : Non déterminé

Point de fusion : Non déterminé

Point éclair: supérieur à 65°C

Auto-inflammabilité : Non déterminé

Propriétés explosives: Aucune prévue

Propriétés oxydantes: Aucune prévue

Pression de la vapeur : Non déterminée

Taux de COV : Non déterminé

Densité : Non déterminée

Indice de réfraction : Non déterminé

Soluble dans : Non déterminé

### **9.2 Autres informations**

/

## **10 Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Stable en conditions normales.

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable en conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

### **10.4 Conditions à éviter**

Stable en conditions normales.

### **10.5 Matières incompatibles**

Aucune.

## **10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun connu.

## **11 Informations toxicologiques**

Toxicité aiguë - Orale : Non classé

Toxicité aiguë – Cutanée : Non classé

Toxicité aiguë - Inhalation : Non classé

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée

Blessure ou irritation grave des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire : Non classé

Sensibilisation cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## **12 Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Donnée non disponible

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxicité sur le sol : Donnée non disponible

Toxicité sur d'autres organismes : Donnée non disponible

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Donnée non disponible

### **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le produit ne doit pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau, le sol, les étangs, les voies navigables ou les fossés. Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales. Transmettre à une entreprise de gestion des déchets agréée.

## 14 Informations relatives au transport

Transport par routes : Produit chimique – non dangereux

Transport par routes internationales et par rail : Substance liquide dangereuse pour l'environnement

Transport par voie aérienne : Substance liquide dangereuse pour l'environnement

Transport par voie maritime : Substance liquide dangereuse pour l'environnement

Classe de danger pour le transport : 9

Groupe d'emballage : III

Numéro ONU : UN3082

## 15 Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

/

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

/

## 16 Autres informations

/

\*\*\*\*\*